

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ETHIK COACH POUR DES ANIMATIONS GYM POUR LE 2EME SEMESTRE 2026

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDERANT que l'une des missions du RPE, inscrite au Référentiel National des Relais Petite Enfance, est d'accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques des professionnels de la Petite Enfance notamment par le portage de projets à destination des jeunes enfants tels que : ateliers d'éveil corporel, installations immersives et matinées baby gym ;

CONSIDERANT la proposition d'Ethik Coach, d'animer des ateliers Baby gym afin d'offrir des temps d'explorations sensorielles et kinesthésiques dans un environnement stimulant et sécurisé durant le dernier trimestre 2026 ;

La Présidente décide de signer la convention de prestation d'animation au Relais Petite Enfance de Routot proposée par Ethik Coach, domicilié 337 rue des Bigard, 27450 Saint Martin Saint Firmin, sur le dernier trimestre 2026, pour un coût total de 306 € TTC, comprenant la prestation forfaitaire (Animation/Préparation/Matériel) et la mise en place.

Fait à Pont-Audemer, le 9 octobre 2026

La Présidente

Carole DE ANDRES

